

Feuille d'information sur les frais liés aux opérations de paiement à l'étranger

	Tous les frais sont à la charge du bénéficiaire (BEN)	Tous les frais sont à la charge du donneur d'ordre (OUR)	Partage des frais (SHA)
Variante de frais	Le bénéficiaire du paiement supporte tous les frais qui y sont liés. Ceci signifie que les frais de paiement de la Baloise Bank SoBa sont déduits du montant du virement.	Le donneur d'ordre assume tous les frais liés à ce paiement. Il s'agit des frais de la Baloise Bank SoBa, des frais des bénéficiaires finaux de la banque ainsi que des éventuels frais des banques intermédiaires.	Partage des frais, c'est-à-dire que notre client paie les frais auprès de la Baloise Bank SoBa. Tous les autres frais sont à la charge du bénéficiaire.
Remarque sur les variantes de frais	Si vous choisissez BEN, le bénéficiaire ne reçoit pas le montant indiqué sur la facture. Nos frais ainsi que tous les autres frais en sont déduits.	En tant que donneur d'ordre d'un paiement, vous prenez en charge tous les frais liés à celui-ci. En plus des frais de la Baloise Bank SoBa, il s'agit aussi de tous les autres frais. Avantage: le bénéficiaire est crédité du montant total. Inconvénient: en tant que donneur d'ordre, vous ne savez pas combien vous coûte ce paiement. Une fois le paiement effectué, la banque étrangère envoie une note de frais. Ce montant vous est débité.	Si vous souhaitez faire un paiement SEPA, vous devez absolument choisir SHA.
Conseil	Ne choisissez la variante BEN que si vous en avez convenu ainsi avec le bénéficiaire. Si ce dernier n'est pas d'accord, vous devez prévoir un paiement supplémentaire. Il se peut que l'envoi des marchandises commandées ne soit pas autorisé.	Ne choisissez la variante OUR que si vous devez payer une facture et que le bénéficiaire mentionne expressément que le montant total doit lui parvenir (achat de marchandises, paiement de vacances, frais de cours, factures d'organismes nationaux, etc.). Pour les paiements à des particuliers, y compris à vous-même, la variante OUR n'est pas appropriée. Choisissez la variante SHA.	Choisissez le plus possible la variante SHA. Si vous effectuez un paiement plusieurs fois au même bénéficiaire et qu'il vous informe qu'il ne reçoit pas le montant total, il est souvent préférable d'augmenter le montant du paiement effectué du montant déduit au niveau du bénéficiaire, plutôt que de choisir la variante OUR.
Forfaits de frais pour les paiements s'appuyant sur la réglementation des frais «Tous les frais à la charge du donneur d'ordre» (OUR) valables à partir du 01.06.2013			
Paiement en CHF	Paiement inférieur à CHF 20 000.– Taxe forfaitaire de CHF 25.– Ce montant vous est débité au moment du paiement en tant que frais de banque étrangère	Paiement supérieur à CHF 20 000.– Pas de taxe forfaitaire Débit des frais de banque étrangère effectifs, au moins CHF 25.–	
Paiement en EUR	Paiement inférieur à EUR 50 000.– Taxe forfaitaire de EUR 10.– Ce montant vous est débité au moment du paiement en tant que frais de banque étrangère	Paiement supérieur à EUR 50 000.– Taxe forfaitaire de EUR 15.– Ce montant vous est débité au moment du paiement en tant que frais de banque étrangère	
Paiement en USD	Taxe forfaitaire de USD 25.– sans limitation de montant Ce montant vous est débité au moment du paiement en tant que frais de banque étrangère		
Paiement en: AUD, CAD, CZK, DKK, GBP, HKD, HUF, JPY, MXN, NOK, NZD, PLN, SEK, SGD, THB, TRY, ZAR	Taxe forfaitaire en contre-valeur de CHF 25.– sans limitation de montant Ce montant vous est débité au moment du paiement en tant que frais de banque étrangère		
Paiement en: autres monnaies	Pas de taxe forfaitaire. Débit a posteriori des frais de banque étrangère effectifs		La taxe forfaitaire est indiquée au moment du débit en tant que frais de banque étrangère et est débitée en plus de nos frais de paiement normaux.